

Thomas Bourdrel après la condamnation de Blue Paper : « On n'aurait jamais dû avoir un deuxième incinérateur »

Pour Thomas Bourdrel, radiologue engagé pour une meilleure qualité de l'air, la condamnation de Blue Paper a un goût amer. Après avoir alerté dès 2015 sur les dangers du nouvel incinérateur de l'usine de carton ondulé, les dépassements des seuils de pollution aux dioxines confirment ses prédictions.

★ Édition abonnés

Jean-François Gérard

Publié le 28 juin 2026 ·

Imprimé le 28 juin 2026 à 09h47 par [greiner.jean-Jacques]

🕒 8 minutes



Thomas Bourdrel estime que les enjeux sanitaires des incinérateurs sont largement ignorés par les pouvoirs publics.

Thomas Bourdrel, médecin radiologue engagé pour la qualité de l'air, continue de scruter les projets industriels strasbourgeois. D'abord engagé avec Strasbourg Respire, il a fondé depuis le collectif national de médecins « Air Santé Climat » pour mieux peser sur les questions de qualité de l'air en France.

La condamnation mardi 23 juin, de l'ordre du symbole (une contravention de 1500 euros et une amende avec sursis), de Blue Paper à cause des rejets excessifs de son incinérateur, validé en 2016 et inauguré en 2019, a retenu son attention. Elle intervient alors que l'usine de cartons ondulés a sollicité une nouvelle autorisation pour augmenter sa production et donc ses rejets.

Thomas Bourdrel renouvelle ses alertes sur l'incinération. Les arguments en faveur de cette industrie en France font selon lui l'effet d'un « *rouleau compresseur* » sur les dirigeants, qui favorisent un modèle très subventionné mais inefficace pour le Climat et très dangereux pour la santé.

Rue89 Strasbourg : Vous avez alerté depuis des années sur la pollution qu'allait engendrer le nouvel incinérateur de Blue Paper. Qu'avez vous pensé de la condamnation de la société ?

Thomas Bourdrel : La condamnation est dérisoire. Ce n'est pas du tout dissuasif pour l'industriel. C'est presque une insulte pour la santé des riverains.

Le plus dur, c'est que cette pollution est infligée avec de l'argent public (6,2 millions d'euros de l'Ademe, pour remplacer ses chaudières au gaz) et au nom du climat! Il n'y a aucun mea culpa. L'Ademe dit qu'elle ne traite pas de la santé publique, que cet aspect relève de l'Agence régionale de Santé ou des Directions régionales de l'environnement (Dréal), qui n'en ont pas les compétences.

Pour l'incinérateur de Blue Paper, comme pour celui de Sénerval au Rohrschollen, on a alerté. À chaque fois, on n'est pas entendu. Et à chaque fois, on a raison.

Qu'il y a-t-il dans un incinérateur CSR (combustible solide de récupération) comme celui de Blue Papier?

Personne ne sait vous le dire vraiment. Il y a des plastiques de la poubelle jaune qui ne sont pas recyclés, du carton, mais aussi des conglomérats de pneus broyés, qui sont très toxiques, ou même du bois type B, c'est-à-dire du bois traité avec du vernis, donc qui va rejeter des métaux lourds, du plomb, du cadmium... Et ça, ce n'est pas filtré. On compresse ces déchets en petites billes pour que ça brûle mieux.

« Même des normes obsolètes arrivent à être dépassées sur un incinérateur ultra moderne »

Thomas Bourdrel

Alors que la pollution au plomb avait presque disparu dans l'air avec l'essence sans plomb, elle est en train de revenir avec le chauffage au bois. Et on ne parle pas des PFAS, les polluants éternels, qui ne sont détruits qu'à des températures supérieures à 1000 ou 1300 degrés Celsius, qui ne sont pas atteintes dans les incinérateurs malgré un projet de loi en ce sens. Donc ils sont rejetés dans l'air ambiant, dans l'eau, dans les sols...

Les dépassements des émissions de dioxines constatés par la Dréal vous ont-ils surpris ?

J'ai été surpris car la méthode de détection est obsolète. C'est un protocole qui date des années 1990 et qui n'a jamais été mis à jour. Donc on arrive à dépasser même ces normes obsolètes sur un incinérateur ultra moderne, que l'Ademe a certifié comme disposant des meilleures technologies disponibles. En 2015, je ne parlais même pas de dioxines, car je pensais vraiment qu'on aurait plus ces pollutions là.

Ca veut dire que là, on est sur une pollution grossière, avec de grosses particules qui contiennent des dioxines et que les filtres n'ont pas fonctionné. Et ça ne dit rien d'autres molécules toxiques, comme les métaux lourds, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), qui sont ultrafines et passent sous les radars. Ce sont des polluants où il n'y a pas d'effet seuil, on sait que dès les premières particules inhalées, il y a un impact. Atmo Grand Est a des capteurs pour les mesurer mais ce n'est pas réglementé. On ne voit qu'une petite partie de l'iceberg.

Les dangers sont connus. Il y a eu une étude de Toxicowatch autour de l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine, c'est le plus grand incinérateur de France. Elle avait montré que les œufs produits par des poules domestiques, un excellent indicateur, étaient tous contaminés dans un rayon de quatre kilomètres et l'ARS a recommandé de ne plus les consommer. On avait demandé la même étude à Strasbourg, à Françoise Schaetzel lorsqu'elle était vice-présidente de l'Eurométropole, mais elle nous a été refusée.

C'est pour ça que j'ai aimé ce qu'a dit l'inspecteur de la Dréal au tribunal : « *On ne peut pas passer sous silence une pollution aux dioxines* ». Une dioxine ça ne se détruit pas, ça reste toxique même à faible dose.

Les défenseurs de l'incinération répondent souvent cette solution est meilleure que l'enfouissement des déchets. Est-ce le cas ?

Même avec un incinérateur, il y a encore plein de déchets enfouir. C'est juste une autre forme, un peu moins visibles, un peu moins nombreux, mais quand même plein de résidus toxiques à enfouir, avec toujours des camions pour les déplacer. Les incinérateurs brûlent beaucoup de déchets qu'on pourrait recycler. Leur développement nuise aux efforts de recyclage ou de réduction des déchets.

Le chauffage au bois a la cote, car c'est considéré comme une énergie renouvelable. Mais pour vous, c'est avant tout une source de dangers ?

Quand il y a un pic de pollution, les centrales biomasse repassent au gaz. Ca veut tout dire. Ce qui est un peu insupportable, c'est que ces incinérateurs brûlent toujours du

bois, parce que ça traite mieux. Et les trois usines qui sont l'objet de mises en demeure pour des dépassements sont l'incinérateur Sénerval, celui de Blue Paper et la chaufferie biomasse Dalkia au Port-du-Rhin.

« Tout cet argent n'est pas mis dans l'isolation, plus efficace »

On dit que le bois absorbe le dioxyde de carbone mais le rythme de replantation ne suit pas celui de la combustion. Ce qu'on brûle en une heure, la forêt va mettre une dizaine d'années à le récupérer. Donc en fait, on aggrave le réchauffement.

Je ne suis pas contre les incinérateurs. Quand c'est du bois local, bien prélevé, dans un milieu rural bien ventilé, ça a du sens, on ne pourra jamais s'en passer. Mais en milieu urbain, il y a d'autres alternatives: le biogaz n'est pas assez développé, les pompes à chaleur... On voudrait mettre les mêmes solutions partout mais il faut pas raisonner comme ça.

Pendant ce temps, tout l'argent dépensé dans l'incinération n'est pas investi dans l'isolation, qui serait beaucoup plus efficace. Le premiers fonds de soutien de l'Ademe, c'est pour la chaleur. Même chez des particuliers, on voit le retour du bois alors qu'une combustion bûches produit 750 fois plus de microparticules qu'un camion diesel... La seule chose qui nous sauve ce sont des hivers plus doux.

Les réseaux de chaleur sont très subventionnés car ils sont vus comme une bonne alternative aux énergies fossiles et à leurs prix volatils comme on l'a vu après les guerres en Ukraine et Iran.

Tout le monde s'en gargarise, mais ça permet aussi aux industriels de faire du chantage. Ils disent « *vous voulez qu'on vous chauffe alors laissez-nous brûler* ». Après ça, on n'a plus de marge de négociation. C'est déjà dur de taper sur des industriels, si en plus après ils vous menacent de couper le chauffage... Il aurait fallu être beaucoup plus exigeant sur les conditions.

« J'ai l'impression de revivre le scénario du diesel »

Thomas Bourdrel

Aujourd'hui, Blue Paper demande à doubler son plafond d'émission. Alors qu'en 2015, quand j'avais lu leur autorisation de marché, ils avaient déjà dit que c'était une inhibition haute, qu'ils ne dépasseraient pas ça. Et en fait dès la première année, ils ont explosé leur seuil. Il y a eu un avis très négatif de la Mission régionale d'évaluation environnementale (Mrae), on verra ce qui est décidé.

Pourquoi cette question de santé publique ne préoccupe pas davantage les élu.es?

J'ai l'impression de revivre un peu le scénario du diesel. Les équipementiers automobiles qui disent « *non on a mis des filtres, c'est bon ça ne pollue plus* », les producteurs de bois qui vous disent « *non maintenant le bois ça pollue moins* ». Et l'Ademe roule là-dedans, subventionne le tout, car il y a moins de dioxyde de carbone émis et les élus suivent.

Au scanner où je travaille, il ne se passe pas quinze jours sans que l'on voit des cancers de personnes non-fumeuses. On ne voyait pas du tout ça avant alors qu'on est 15/20 ans après le pic d'utilisation du diesel. Il n'y a aucune prise de conscience de ces erreurs, c'est ça qui est un peu dur.

La question de l'incinérateur de Sénerval va forcément revenir dans le mandat, comment la nouvelle majorité devrait-elle aborder ce sujet ?

Il n'est pas trop tard pour revoir la capacité de l'incinérateur de déchets à la baisse. Ce n'est pas parce qu'on a fait un troisième four qu'on est obligé de l'utiliser. Pour reprendre la main, l'Eurométropole pourrait mettre des fonctionnaires dans le fonctionnement et les mécanismes de contrôle.

L'Eurométropole s'est toujours dédouanée de la pollution industrielle en disant, « *on n'y peut rien, c'est l'État, c'est la préfecture* » mais quand elle a la possibilité de reprendre la main sur le plus gros pollueur industriel, dont l'usine lui appartient, elle ne le fait pas.